

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 03 JANVIER 2014

Date de convocation : 30 décembre 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Serge MEYER, Raymond HOUDE et Mmes Sonia MARCHETTO, Marie-Antoinette PHILIPP, Martine DOMITAR, Mireille SOULIER, Monique LEGUILLON, Nicole BOUSENDORFER

Membres absents excusés : MM. Martial SIMON et Christian ADAM

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2013
- 2 Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal
- 3 Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- 4 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2014
- 5 Communauté d'Agglomération : modification des statuts
- 6 Travaux : A) Mise en place de barrières de type main courante B) Remplacement de deux fenêtres à la sacristie de l'Eglise C) Démolition du chalet en ruine
- 7 Affaires scolaires : demandes de subvention
- 8 Sapeurs-Pompiers : demande de connexion internet
- 9 Location du tracteur avec chauffeur
- 10 Projet d'implantation d'un centre équestre à la Kreutzeck
- 11 Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014
- 12 Divers : A) Associations : demandes de subvention B) Redécoupage cantonale en Moselle C) Demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau D) Informations diverses

1 - Approbation du procès-verbal du 08 novembre 2013

Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2013 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

- Le Maire informe que :
 - le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

- pour cette enquête, c'est Mme MUNCHOW Nicole, adjoint administratif 2^{ème} classe qui a été nommée coordonnateur communal.
- Trois personnes ont été recrutées pour effectuer les opérations de recensement à savoir :
 - Mme SCHEID Christiane
 - Mme ABREU Friederike
 - M. BREIT Adrien
- la rémunération des agents recenseurs est déterminée par la commune.
- Une dotation sera versée par l'INSEE d'un montant de 2 536 €.

Le Conseil Municipal, après oui l'exposé du Maire, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Mme SCHEID Christiane sera rémunérée sur un montant forfaitaire brut de 680 €
- Mme ABREU Friederike et M. BREIT Adrien seront rémunéré chacun sur un montant forfaitaire brut de 660 €

De plus, en tant que coordonnateur communal des opérations de recensement, Mme MUNCHOW Nicole percevra un montant forfaitaire brut de 536 €.

3 – Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13 et R123-15 à R123-25 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2012 précisant l'objet de la modification simplifiée du P.L.U. ;

Considérant la mise à disposition au public pendant 1 mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que du registre ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-5 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal.

- Dit que conformément aux articles L123-10 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie d'Etzling aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires- 17 Quai Paul Wiltzer 57000 Metz).
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que :
 - Dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du PLU ou dans le cas contraire, à dater à la prise en compte de ces observations.
 - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant 1 mois, insertions dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet s/couvert du Sous-Préfet.

4 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2014

Préalablement au vote des budgets primitifs 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2014 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2013.

A savoir :	au budget principal chapitres 20/21/23	250 000 €
	Au budget assainissement chapitre 21	20 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipale qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2014.

5 – Communauté d'Agglomération de Forbach : modification des statuts

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12.12.2013 sollicitant l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Forbach à « l'aménagement numérique du territoire ».

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipale déclare être favorable au transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » à la Communauté d'Agglomération de Forbach

6 – TRAVAUX

A) Mise en place de barrière de type main courante

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre en place des barrières de type main courante devant la salle polyvalente sur l'espace vert.

En effet, beaucoup de véhicule prennent cet emplacement pour un parking.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide la mise en place de barrière de type main courante sur l'espace vert devant la salle polyvalente
- Charge le Maire ou un adjoint de contacter des entreprises spécialisées pour établissement des devis
- Autorise le maire ou un adjoint à retenir l'entreprise la mieux disante et de passer la commande correspondante.

B) Remplacement de deux fenêtres à la sacristie de l'Eglise

Le Maire soumet aux membres présents le devis de la société FERMETURES LILO d'un montant de 524.95 € HT concernant le remplacement deux fenêtres à la sacristie de l'Eglise.

Après délibération et avoir pris connaissance du devis sus citée, le Conseil Municipal,

- décide de remplacer les deux fenêtres à la sacristie de l'Eglise
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer le devis correspondant.

C) Démolition d'un chalet en ruine

Le Maire rappelle que la commune a acquis en 2013, le terrain section 16 n° 161 lieudit Hinter Thalberg d'une contenance de 25.01 ares.

Or, sur ce terrain y est érigé un bâtiment en ruine qu'il faut démolir.

Après ouï l'exposé du maire, le Conseil, à l'unanimité,

- Décide de faire procéder à la démolition du dit bâtiment
- Charge le Maire ou un adjoint de contacter trois entreprises spécialisées pour l'établissement des devis
- Autorise le maire ou un adjoint de retenir l'entreprise la mieux disante et de passer la commande correspondante.

7) AFFAIRES SCOLAIRES : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire donne lecture :

- a) De la lettre du Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel sollicitant une aide financière pour une élève, MULLER Léa, domiciliée dans la commune et qui participe à un voyage culturel et pédagogique en Italie du 21 au 26 avril 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 20 € par jour et par enfant participant. La somme sera versée aux parents.

- b) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au cinéma qui a eu lieu le 05 décembre 2013 de 63 élèves qui ont assisté à la projection du film
 - « L'apprenti Père Noël et le flocon magique » - Classes de maternelle, CP et CE1
 - « Belle et Sébastien » au cinéma le FORUM de Sarreguemines-classes CE2, CM1 et CM2

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

8 – Sapeurs-Pompiers : demande de connexion internet

Le Maire donne lecture du courrier adressé par l'adjudant Paul JAKIMOWITSCH, chef de centre par intérim du centre d'intervention des Sapeurs-Pompiers d'Etzling, demandant la mise en place d'une connexion internet afin de permettre une meilleure gestion des interventions et des tâches administratives.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser le branchement internet
- charge M. MEYER Fabrice de contacter le gestionnaire du réseau pour établissement d'un devis.

De plus, le coût de l'abonnement sera pris en charge par la Commune.

9 – LOCATION DU TRACTEUR AVEC CHAUFFEUR

La Maire rappelle que, dans sa séance du 13 juin 2008, le Conseil avait décidé d'instaurer un forfait de 300 € la journée pour le prêt du tracteur avec chauffeur à une autre collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de modifier cette proposition comme suit :

- Un minimum de facturation de 150 € la demi-journée pour la location du tracteur
- 30 € de l'heure pour la mise à disposition du chauffeur.

Ces tarifs sont révisables chaque année.

10 - PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE EQUESTRE A LA KREUTZECK

Le Maire rappelle que dans sa séance du 05 avril 2013, le Conseil avait été informé d'une réunion qui avait eu lieu à la mairie de Spicheren le 19 mars 2013 en présence de :

- Mme Viaud Swanie du pole écologie à la Région Lorraine accompagnée d'une stagiaire missionnée pour réaliser un inventaire du site.
- M. FURGAL Joseph de la Commune d'Etzling,
- Des représentants des communes d'Alsting et de Spicheren

en vue du classement en « réserve naturelle régionale » du site de la Kreutzeck.

La Commission Régionale se réunira au printemps 2014 pour statuer sur le classement ou non du site de la Kreutzeck en « réserve naturelle régionale ».

Il informe également les membres du Conseil Municipal, avoir reçu une demande concernant un projet d'implantation à la Kreutzeck d'un centre équestre.

Après délibération et avoir pris connaissance du projet citée ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande que le porteur du dit projet dépose, dans un premier temps, une demande de certificat d'urbanisme
- décide, d'attendre la décision du Conseil Régional de Lorraine concernant le classement ou non du site de la Kreutzeck, avant de donner son avis sur le projet de centre équestre.

11 – Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014

Le Maire rappelle que dans sa séance du 08 février 2013, le Conseil Municipal avait décidé la modification des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Il informe qu'une réunion a eu lieu avec les représentants des communes de Spicheren, Etzling, Alsting, et Kerbach qui avait pour but de réfléchir à la mise en place d'activités périscolaires de 15 h 15 à 16 h 30.

Afin de pouvoir offrir à l'ensemble des enfants des quatre communes une même qualité de prestations, la commune de Spicheren va consulter des organismes susceptibles de proposer un tel service.

Pour répondre au mieux aux souhaits des parents d'élèves et des enseignants, la municipalité a effectué un sondage en décembre 2013 afin de permettre à chacun de s'exprimer quant à la nouvelle organisation du temps scolaire.

En ce qui concerne les nouveaux horaires de la journée, une très large majorité s'est exprimée pour débiter celle-ci le lundi, mardi, jeudi et vendredi à 08 heures jusqu'à 11 h 30, une pause méridienne de 11 h 30 à 13 h 30 puis reprise des cours de 13 h 30 à 15 h 15.

Pour la journée supplémentaire, l'avis des parents a fait ressortir sur le sondage une préférence pour le mercredi matin de 08 h 30 à 11 h 30 sans restauration à midi.

La commission des écoles va travailler en collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants pour préparer au mieux la rentrée 2014.

Le service périscolaire tel qu'il est en place actuellement reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après ouï l'exposé de M. le Maire, reporte sa décision finale sur les nouveaux rythmes scolaires à une séance ultérieure.

12 – DIVERS

A) Associations : demande de subvention

Le Maire donne lecture :

- a) de la lettre du 26 novembre 2013 adressée par l'Amicale des Porte-drapeaux anciens combattants militaires et patriotes français de Forbach Moselle-Est sollicitant une aide financière dans le cadre de leur action de transmission du devoir de mémoires aux jeunes générations

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- b) de la lettre du 21 novembre 2013 adressée par l'Association des Enfants du charbon sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- c) de la lettre du 23 décembre 2013 adressée par l'Association Familiale d'Aide A Domicile de Moselle sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- d) Le Conseil Municipal, décide, de verser la somme de 275 € à l'Association Aide et Partage de Spicheren pour l'aide sociale qu'elle apporte au sein du village.

- e) Des demandes de l'Association Française des Sclérosés en Plaques et de l'Association Docteur Sourire

Le Conseil, après délibération, émet, un avis défavorables aux deux demandes.

B) Redécoupage cantonale en Moselle

Le Maire présente aux membres présents le nouveau projet de redécoupage cantonal en Moselle.

Après ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

C) Demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau

Le Maire donne lecture d'une demande, transmise par Véolia eau et émanant de M.SCHON Olivier qui sollicite la prise en charge de tout ou partie de la surconsommation d'eau soit 572 m3 suite à une fuite qui provenait d'une soupape de décharge de pression en fin d'installation sanitaire dans son immeuble qu'il occupe au 9 impasse Bellevue.

Après avoir pris connaissance du courrier et étant donné que la fuite existait depuis 2010 et se trouvait en fin d'installation sanitaire, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande.

D) Informations diverses

Le Maire fait part

- 1°) des remerciements de l'AFAEI concernant l'opération de brioches de l'amitié 2013. Cette année la somme de 829.20 € a été récoltée.
- 2°) que les travaux de rénovation de l'orgue à l'Eglise sont terminés et réceptionnés. Les demandes de versements des différentes aides financières sont en cours et que le contrat d'entretien de l'orgue sera pris en charge par le Conseil de Fabrique.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures.

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Joseph FURGAL

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Serge MEYER

M. Raymond HOUDE

Mme Sonia MARCHETTO

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Martine DOMITAR

Mme Mireille SOULIER

Mme Monique LEGUILLON

Mme Nicole BOUSENDORFER